



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°815) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «  
RAINBOW SYMPHONY ORCHESTRA » A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-339  
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, d'organiser des répétitions en salle Berlioz, les 10 et 24 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 et 26 novembre et 10 décembre 2022 et les 7 janvier, 11 février, 4 mars et 6 mai 2023 de 10h00 à 13h00, et de 14h45 à 17h45 ; au Pôle Documentaire, le 28 janvier et 3 juin 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h45 à 17h45 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 1 848 € TTC (mille huit cent quarante-huit euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions en salle Berlioz, les 10 et 24 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 et 26 novembre et 10 décembre 2022 et les 7 janvier, 11 février, 4 mars et 6 mai 2023 de 10h00 à 13h00, et de 14h45 à 17h45 ; au Pôle Documentaire, le 28 janvier et 3 juin 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h45 à 17h45 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220908-lmc1H9973H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/09/2022  
Date de Publication : 08/09/2022